



Société

L'autre « 11-septembre » : cent ans de désobéissance civique

Dans son édition du 7 septembre 2006, *Politis* propose un dossier de quatre pages sur la désobéissance civique. Ce n'est pas un hasard. La date du 11 septembre évoque les attentats de New-York en 2001, mais elle marque aussi le centième anniversaire d'un acte fondateur de la désobéissance civique.

En 1906, pour lutter contre l'immigration asiatique illégale, le gouvernement de l'Afrique du Sud prévoit d'obliger tous les Indiens à se faire inscrire auprès des autorités et à laisser leurs empreintes digitales sous peine d'amende, de prison ou de déportation. Le 11 septembre 1906, Gandhi, jeune avocat indien formé en Angleterre, organise un meeting au théâtre impérial de Johannesburg au cours duquel il fait promettre aux trois mille participants de ne jamais se soumettre à cette obligation... C'est le début d'une campagne d'action qui ira en s'intensifiant...

Dans le dossier de *Politis*, Evelyne Sire-Marin, magistrate, précise les notions bien distinctes de désobéissance civile et civique. La désobéissance civile est le refus individuel de respecter la loi pour des raisons dictées par sa propre conscience. Quant à la désobéissance civique, ou plutôt « désobéissance citoyenne », c'est une prise de conscience individuelle qui aboutit à une action menée collectivement afin de contester par des actes non-violents un ordre juridique jugé injuste et en contradiction avec les principes fondateurs des droits de l'homme. Cet acte de désobéissance est le dernier recours après que les tribunaux ont donné tort aux personnes, associations, etc., qui ont tenté en vain des démarches légales pour faire modifier la loi.

Pour Clotilde Monteiro, la désobéissance civique est ainsi le côté « pile » de la démocratie. « *Loin de chercher à la démanteler, écrit-elle en introduction au dossier, elle en est la garde-fou et empêche son dévoiement. Elle agit également comme un antidote à la violence, si les gouvernants savent ne pas*

rester sourds à ces revendications certes illégales mais légitimes. Dans le cas contraire, l'histoire n'a de cesse de démontrer que l'absence de réponse politique aboutit toujours à l'insurrection »...

Parmi les mouvements récents qui relèvent de la désobéissance civique, Alain Refalo, président du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, cite Droit au logement qui occupe illégalement des logements vides pour reloger des familles à la rue ; les Faucheurs volontaires qui, en l'absence de débat démocratique sur les OGM, détruisent des champs de maïs transgénique ; les Déboulonneurs qui dénoncent l'agression publicitaire en barbouillant les panneaux qui envahissent les villes et défigurent les paysages ; le Réseau éducation sans frontières qui protège les familles sans papiers menacées d'expulsion...

Utilisée massivement, conclut Alain Refalo, la désobéissance civique exerce une pression sur le législateur et le pouvoir politique. Elle se montre toujours à visage découvert et assume les risques de la sanction. C'est bien ce qui la différencie de la désobéissance délinquante. Mais les pouvoirs, y compris démocratiques, parfois impuissants à juguler ces mouvements qui défient l'ordre établi, ont toujours la tentation de « criminaliser » cette désobéissance pour mieux la discréditer et la réprimer. En réalité, poursuit Alain Refalo, la désobéissance civique est une force politique qui s'oppose mais aussi propose, construit l'alternative et redonne du pouvoir aux citoyens...

Source : « Cent ans de désobéissance civique » (dossier de la rédaction), *Politis* n° 916 du 7 septembre 2006 (4 pages).



Les biocarburants font réagir

Dans le n° 191 du 18 août 2006, à partir d'un article publié dans *Le Monde* (« Biocarburants : une fausse-bonne idée ? »), le *CEAS-point-com* évoquait la mise en place, par le gouvernement, d'un groupe de travail baptisé « Flex fuel 2010 », disposant de trois mois pour préparer un plan de développement des bioéthanol en France. Deux membres adhérents ont réagi...

A propos des constats, Alain Pers souligne que c'est sans doute la première fois qu'on anticiperait des difficultés de production sur un terme aussi long. C'est d'autant plus surprenant que l'on raisonne habituellement sur des exercices comptables qui s'inscrivent dans le très court terme.

Concernant le plan « Flex fuel 2010 », Alain Pers se déclare très sceptique : est-ce le 10^e, 100^e ou 1 000^e plan de ce type, dont on ne connaîtra jamais la teneur – s'il voit le jour ? Mais il se déclare prêt à accepter son erreur...

Concernant l'analyse d'acteurs, Alain Pers déclare qu'il n'est pas très surpris que les pétroliers rechignent à augmenter les proportions de biocarburants dans l'essence ou le gazole. Et pour cause ! Enfin, il rappelle que la théorie du réchauffement du climat ne fait pas l'unanimité parmi les experts.

« *Energie et agriculture, attention !* »

De son côté, Alice Burban s'étonne que *Le Monde* ne fasse pas état de la position des protecteurs de la nature et de l'environnement. En l'occurrence, en avril 2005, France Nature Environnement (FNE) a transmis sur ce sujet un dossier au gouvernement. Le bulletin de Mayenne Nature Environnement (2^e trimestre 2005) en a fait paraître des extraits (« Biocarburant... Energie et agriculture, attention ! »).

FNE considère que l'action du gouvernement présente de graves défauts, notamment concernant le recours aux filières industrielles et le rendement énergétique global de celles-ci. En effet, le rapport de l'énergie récupérée sur l'énergie dépensée serait dérisoire, diminué par exemple par le coût énergétique du transport entre le champ et l'usine, ou de l'usine aux pompes. En outre, le remplacement des carburants conventionnels par des biocarburants nécessiterait environ 20 millions d'hectares de cultures énergétiques, soit davantage que la totalité des surfaces labourables (17 millions d'hectares en France). Bref, les biocarburants ne pourraient constituer qu'un additif marginal dans les volumes consommés.

FNE analyse qu'il serait souhaitable de réserver les biocarburants prioritairement à la production alimentaire plutôt qu'au transport routier. Dans ce sens, les systèmes agricoles pourraient auto-produire assez de carburant, à partir du colza, pour faire fonctionner leur matériel de traction. De plus en plus d'agriculteurs s'équipent pour cela, mais la réglementation reste tatillonne... « C'est une technologie simple, assure FNE, fiable, totalement décentralisée et qui s'inscrit dans une démarche d'autonomie généralement plus économique et plus soucieuse de son impact sur l'environnement » (*MNE Infos* du 2^e trimestre 2005).



A votre agenda

Rencontre avec Jamel Balhi, le 29 septembre, à Laval

En partenariat avec la Fédération des œuvres laïques, rencontre avec Jamel Balhi, « coureur du monde », le vendredi 29 septembre, à 20h30, Foyer culturel, rue du Vieux-Saint-Louis, à Laval. Jamel Balhi parraine l'association lavalloise Lilavie.

Depuis plus de vingt ans, il parcourt de monde en courant. Ecrivain, reporter et photographe professionnel, il raconte, au travers d'un diaporama, le quotidien des habitants de la terre, du lever au coucher du soleil, de la Chine à l'Australie, en

passant par l'Amérique latine ou la Scandinavie... Depuis 1985, Jamel Balhi a traversé plus de 168 pays en courant et il a parcouru quelque 450 000 km.

Tarif normal : 4 euros – Tarif réduit : 2 euros.

Renseignements :

Lilavie, 15-17 quai Gambetta, 53000 Laval Tél. 02.43.53.18.34, mél. asso.lilavie@orange.fr